

Cohortes charitables, non seulement comme le monde l'entend, au seul sens matériel du mot, mais dans son sens vrai, qui est le don de soi, le don de son cœur, le don de l'âme, comme le fit Monsieur Vincent, pour l'amour du Christ qui est l'Amour.

A. Ame, « La Vie de Saint-Vincent de Paul. Instituteur de la Congrégation à la Mission des Filles de la Charité. « Auteur Anonyme » à Nancy, chez A. Leseure. Imprimeur ordinaire du Roy. 1748.

Abelly. « La Vie du Vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul. Instituteur et premier supérieur général de la Congrégation de la Mission, par Messire Abelly, évêque de Rodez, chez Florentin Lambert. 1664.

Augustin BACQUET.  
Architecte

---

## Les loges maçonniques Saint-Quentinoises du XVIII<sup>e</sup> siècle

### SUITE DE LA SECONDE PARTIE

---

La loge « l'Humanité » atteignait l'apogée de sa renommée provinciale. L'heureuse naissance d'un Dauphin lui donna bien-tôt l'occasion de manifester avec éclat son loyalisme monarchique. Elle fit régner une véritable liesse dans la ville, grâce à « une ample distribution de comestibles (sic) de boissons et d'argent qu'un grand nombre de maçons des deux loges réunis avec quelques profanes (sic) également charitables avaient fait transporter dans deux chariots sur la grande place...»

Si l'ancienne L.\*\* de Saint-Jean avait pour sa part contribué aux dons en nature et en espèces on déplora son absence en tant que corps constitué, du fait que la plupart de ses f\*\* f\*\* furent obligés d'assister aux festivités dans les « corps de Bourgeoisie » dont ils étaient aussi membres.

D'autre part l' « Humanité » avait fait déposer avec solennité par des députés porteurs de leurs attributs maçonniques une somme de 300 livres entre les mains des officiers municipaux « pour être employée, à l'assistance des pauvres femmes en couches » tout en soulignant cette manifestation d'un discours grandiloquent exaltant la philosophie de J.J. Rousseau.

Sans vouloir renchérir, c'était renouveler pour le compte des f\*\* f\*\* la fondation antérieure du « frère » de la Tour créant l'assistance permanente aux accouchées dès 1776.

Il est présumable que l' « ami Rigaut » ait pu être l'instigateur de cette nouvelle libéralité. Son influence s'avéra de bonne heure fort prépondérante au sein de la loge où il allait, jusqu'à la fin, occuper sans interruption l'un ou l'autre des grades rituels — y compris celui de Vénérable.

Demeurant néanmoins dans la coulisse il eut toujours l'habileté d'inspirer aux riches f\*\*\*, ses compagnons d'atelier, plusieurs de leurs largesses, de plus en plus réitérées au cours des années qui précédèrent la Révolution. — Au demeurant celles-ci entretinrent par émulation, les manifestations bienfaisantes de la loge Saint-Jean, naturellement moins généreuses et moins claironnées !

Incontestablement elles furent prodiguées dans l'intention d'atténuer le paupérisme qui régnait dans l'artisanat de la cité ; c'était, par une sorte de paternalisme, orienter les gros manufacturiers huguenots, fort ménagers de leur fortune, vers un humanitarisme plus pragmatique qu'idéaliste.

Que nous importe, si pour l'ambitieux « conseiller » c'était se faire valoir avec les largesses des « payeurs » !

Car il y a lieu d'insister sur cette assertion étayée par une constatation qui n'a pas encore été relevée jusqu'ici : la paternité du même Louis-François Rigaut est *prouvée* pour la seconde et plus importante des fondations du pastelliste : l'*École gratuite de Dessin*. Inspirée par l'*« ami Rigaut »* à la Tour, celui-ci la dota de son argent. — Le fait explique au surplus la genèse assez laborieuse, de cette institution. Sa mise au point dura en effet plus de deux ans et provoqua un conflit saugrenu entre la municipalité saint-quentinoise et le mandataire permanent du fondateur. Tout failli être rompu, par la « subversivité » (1) que l'Hôtel de Ville crut déceler dans cet « enfant » (2) de Rigaut.

Sa paternité fut à la base d'autres fondations après son installation à Saint-Quentin, et il demeura jusqu'au bout le dispensateur délégué des bienfaits du pastelliste, intronisé par ses soins à l'*« Humanité »*.

En retour celle-ci ne laissera plus échapper la moindre occasion de se faire le thuriféraire du pastelliste, Providence de sa ville natale.

---

(1) A cet égard le texte fort explicite d'une délibération prise le 16 avril 1779 par l'assemblée générale municipale, publié *in-extenso* dans l'ouvrage de A. Besnard sur la Tour (éd. Van Oest, Paris, pages 95 à 98) demeure un document significatif. Les **Latourisans** qui voudront bien s'y reporter verront les allusions à peine voilées s'éclaircir à la lumière de l'opinion exprimée par les contemporains. Qui est-ce, en effet sinon Rigaud qui se trouve visé par la longue mercuriale votée par 17 voix contre une et allant provoquer l'esclandre qui retentit jusqu'à Paris ?

Par ailleurs, Pierre, Directeur de l'Académie royale de Peinture écrivant au Comte d'Angivillier, le 17 août 1779 (op. cit. p. 98) résume la situation par une seule phrase : « **Il appert que la ville a fait un procès-verbal qui blesse un ami du fondateur. Lettres et répliques. Ainsi tout est suspendu.** »

(2) Terme propre employé par M. Q. de la Tour dans sa lettre à Rigaud, du 19 mai 1783 (op. précité p. 113 : «... puisque l'*École* est votre enfant »...)

Cependant, ses « frères » saint-quentinois savaient bien qu'ils ne pourraient se flatter de le voir venir prendre séance parmi eux. Sa présence n'aurait d'ailleurs rien ajouté à la ferveur de leurs hommages.

Bientôt ses plus chauds laudateurs allaient solliciter de ce « Mentor », son portrait pour orner leur temple, en lui députant le Vénérable en exercice.

C'était trop demander au vieillard qui, entiché de la perfection de son art et gâchant tout ce qu'il retouchait, avait délaissé ses pastels ! Le V\*\*\*f\*\* Néret ne put ramener de Paris qu'une gravure « rare, d'un des meilleurs portraits du f\*\* de la Tour » (celle de Schmidt peut-être !) ainsi qu'une lettre autographe du pastelliste datée avec componction : « A l'Or\*\* de Paris, le 3<sup>e</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois 1781 » (1) et d'une banalité décevante !

Cadeau trop humble pour les murs d'un temple aussi fastueux. Il fut décidé dès l'année suivante que l'on demanderait au f\*\* de la Tour son buste « quand ses fondations seroient faites », ou plutôt parfaites. (2)

La requête, toujours délicate à présenter avec l'ombrageux et fantasque la Tour, incomba cette fois au « cher f\*\* Rigaout » (sic) qui ramena l'effigie en buste désirée mais (hélas !) coulée en Plâtre !! A la plus prochaine séance on décida néanmoins que le buste serait placé dans le parvis du temple, en face de celui de Savalette de Lange, fondateur et Vénérable perpétuel (en place dès 1781) et que le f\*\* secrétaire enverrait une « planche à tracer de remerciement ». A cette occasion la Tour, par acclamation, fut aussi élevé à la dignité de « Vénérable honoraire », la loge n'ayant plus guère d'autre moyen de l'honorer au maximum qu'en l'élevant à la même hauteur que son « V\*\* perpétuel » !!!

On sait que M. Q. de la Tour désigna comme professeur de l'École gratuite de dessin un certain Delaval, peintre, d'un talent dont il ne reste aucune trace mais de qui il avait dû s'enticher. Ce personnage, f\*\*.m\*\* lui aussi, initié à Paris fut naturellement agrégé à l'« Humanité » pour complaire à l'illustre artiste qui l'avait patronné. Aussitôt la loge lui commanda deux statues destinées à embellir son jardin.

En vain l'« Humanité » les attendit plusieurs années avec une longanimité touchante jusqu'à la disparition subrepticte de ce premier maître de dessin et — apprenons-nous — (3) personnage indélicat et fort endetté.

---

(1) Copie transcrise au folio 8 du « 2<sup>me</sup> Registre d'Architecture » conservé à la Bibl. de Soissons.

(2) C'est-à-dire l'École gratuite de Dessin, laquelle ne reçut ses statuts définitifs, par lettres patentes publiées à l'audience du Bailliage, que le 29 avril 1782.

(3) du « Registre d'Architecture ».

\*\*

Il y a lieu de souligner enfin, qu'au delà de l'horizon local, les événements de politique extérieure aussi retentissants que ceux de la phase terminale de la guerre de l'Indépendance américaine ne pouvaient manquer de susciter un très vif intérêt chez les maçons saint-quentinois de l' « Humanité ». L'initiative de cette élite, engagée dans le mouvement des idées généreuses de cette fin de siècle, peut être qualifiée de spectaculaire.

Le 13 juin 1782, dans une « *tenue* » de la loge extraordinairement convoquée, le Vénérable propose « *que vu le malheureux échec éprouvé en Amérique par l'escadre, aux ordres du Comte de Grace (sic) il convenoit de prier le t<sup>e</sup>\*H<sup>e</sup>f<sup>e</sup> duc de Luxembourg de faire agréer par le G<sup>e</sup>O<sup>e</sup> une somme de six cent livres qui sera donnée par les membres de la R.L. dans le cas où toutes les L. régulières consentiroient à contribuer selon le nombre et faculté de chacun de leurs membres à la construction et équipement d'un vaisseau de guerre* ». — On délibéra de soumettre ce projet au G<sup>e</sup>O<sup>e</sup> en même temps qu'au duc de Luxembourg qui avait autrefois, « *fait la faveur de présider notre L<sup>e</sup>\** » et était regardé de ce fait « *comme notre institeur* » ! —

Quant à la lettre adressée à l'autorité hiérarchique maçonnique on en cisela les périodes oratoires en les enrobant de compliments. Un extrait nous donne le ton : «... *Tous les f<sup>e</sup>s qui composent lad. R.L.<sup>e</sup> de l'humanité ne peuvent entendre sans l'émotion la plus vive la voix de la patrie affligée. La qualité de français ajoute à leur zèle maçonnique l'enthousiasme de l'honneur de la patrie ; ils désirent voir tous les maçons réguliers de France concourir avec eux par des efforts combinés à offrir le tribut de respect et d'amour dû à un Roi digne de tous leurs hommages. Ils seront flattés de voir leur plan accueilli par le G.O. et le comble de leur bonheur sera de pouvoir faire parvenir au pied du trône l'expression des sentiments qui animent des maçons françois... etc* ».

Se ravisant toutefois, la loge fait ajouter à la « *Planche* » destinée au duc de Luxembourg un billet le priant de « *regarder comme non avenus le vœu et l'offre de la R.L. dans le cas où il ne les trouverait pas susceptible d'être agréés* » — !

De fait, quinze jours s'étaient à peine écoulés lorsque parvint la réponse du G<sup>e</sup>O<sup>e</sup>, brève et péremptoire. Elle informait sa subordonnée que « *le Roy a déclaré qu'il ne recevrait rien des particuliers pour des vaisseaux et que Sa Majesté n'accepterait que les offres de Compagnies, Corps et Communautés,... soulignant encore que ... « le G.O. n'étant point un corps civil et ne pouvant espérer de faire agréer les marques de son zèle ».* »

Notifié au cours de la tenue du 26 juin le refus ne semble pas avoir trop mortifié les frères dociles à la voix de l'obéissance ; du moins, le registre de leurs délibérations n'en laisse rien paraître.

On était à trois jours des festivités de la Saint-Pierre qui furent très brillantes et réussies, tant par le nombre des participants et invités du dehors que par les toasts chaleureux au cours du banquet. Une délibération prise trois jours auparavant avait de surcroit érigé, comme règle, et d'un commun accord, que désormais cette fête rituelle réunirait chacune des deux loges alternativement dans le local de l'autre, tant pour y participer aux travaux que pour y festoyer dans l'allégresse motivée par la cordialité et l'harmonie retrouvées.

Cependant moins d'un mois après la notification officielle à la loge du refus de son offre patriotique la surprise des f.\* ne dut pas être feinte de se voir convoqués pour entendre lecture d'un appel similaire. Celui-ci émanait de la loge « *la Candeur à l'O. de Paris*. Daté du 31 mai sinon antidaté (!) il invitait « *tous les Maçons françois à concourir avec elle pour offrir au Roi un Vaiseau de premier rang qui seroit nommé le franc Maçon et commandé par un Maçon.* » Naturellement il fut docilement acquiescé avec « *l'expression des sentiments de joie et le vœu de voir se réaliser un projet déjà conçu dans le sein de l'atelier.* » — Par les « *acclamations les plus vives* » on décida cette fois de rédiger bénignement une adresse à Louis XVI signée des cotisants « *ses fidèles sujets.* » De plus on s'affaira pour rassembler *sept cent quarante quatre livres*, par la contribution volontaire de tous les membres de la loge, présents ou absents et de cinq frères anciens » ne fréquentant plus la loge depuis longtemps. « *M.Q. de la Tour V.\*H.\** » et son frère, le « *Chevalier de la Tour* », avec enthousiasme, s'étaient aussi joints à eux et l'on s'était empressé d'aller recueillir leurs signatures au bas de l'Adresse.

Le f.\* Cottin se chargea sur le champ de faire parvenir la somme au f.\* Girardin notaire à Paris, désigné pour être dépositaire des deniers recueillis et il avait, dès son retour, rendu compte de l'exécution de cette commission.

Cependant, tôt après, une lettre (1) du G.O. annonçait derechef le rejet de la proposition, la motivant pour cacher sa déception, par des raisons pseudo-humanitaires, jointes à l'insuffisance de la somme (!) « *pour pouvoir offrir même un vaisseau de 3<sup>e</sup> rang* » Il était donc proposé à toutes les loges de donner à ce don gratuit une destination aussi respectable que pleine de patriotisme, en consentant qu'il seroit offert à Sa Majesté pour le soulagement des veuves et orphelins des soldats et matelots qui ont péri dans le combat du 12 avril dernier ».

En réalité, (ce détail historique est peu connu) le monarque, à 12 ans de sa décapitation, n'avait pas voulu, pour rehausser le prestige de la France, se rendre tributaire des générosités de la F.\*M.\* et surtout de l'église du G.\*O.\* où perçait déjà la turbulence de la branche d'Orléans.

---

(1) et non une Circulaire, comme l'a écrit R. Priouret dans : « *La F.\* M.\* sous les lys* » - page 109.

Il n'en reste pas moins que l'initiative tout à fait originale de la loge saint quentinoise de « l'Humanité », cénacle de la R.P.R. progressiste caractérise son loyalisme envers Louis XVI par sa spontanéité et sa délicatesse d'intention.

Et voici rétablie l'origine exacte de cette initiative dont le G\*\*O\*\*, sans vergogne, s'attribua le mérite.

(TROISIÈME PARTIE)

## Les deux loges et les prodromes de la Révolution Française

Vers 1780, les loges maçonniques saint-quentinoises déployaient le plus grand zèle en faveur de la sentimentalité rousseauïste dont la société mondaine s'était entichée. Les initiatives d'avant-garde de la F\*\*M\*\* de ces années là, telles les loges d'adoption ouvertes aux femmes (principalement aux épouses des f\*\* maçons) débordaient dans les salons comme les loges militaires avaient auparavant absorbé les gentilshommes les plus brillants des régiments et des états-majors de l'armée royale. Toutefois, la loge de St-Jean, fidèle au rite ancien et à l'esotérisme se tenait plus en retrait de l' « *Humanité* » qui, résolument exotérique, s'était muée en véritable société de pensée et multipliait ses activités humanitaristes. Propagandiste des *Philaléthes*, elle saisissait toute occasion propice, pour insérer dans la vie publique de la cité les manifestations philanthropiques spectaculaires qu'elle attachait à ses œuvres de bienfaisance par des dons nombreux en faveur des misères les plus dignes d'être secourues.

Entr'autres donations de l'*Humanité*, nous retiendrons comme exemple celle d'un prix permanent se montant à 60 livres, déposé entre « *les mains du Corps municipal et affecté à la récompense de quiconque aura arrêté les progrès d'un incendie ou sauvé son semblable de quelque péril imminent* », — ce prix étant assorti d'une médaille d'argent que la loge se réservait de conférer elle-même !

Un banal « fait divers » donnait prétexte à une pompeuse cérémonie commémorative. Ainsi le 10 mars 1785, un jeune homme de 15 ou 16 ans, glissant sur la glace « *du grand abreuvoir du faubourg Saint-Jean* » tomba à l'eau. Il se serait noyé sans l'intervention prompte et résolue de deux lavandières qui le sauvèrent. Et ces deux jeunes femmes furent même « *jugées si dignes* » qu'au lieu des 60 livres prévues, ce fut 90 livres qu'elles se partagèrent, nous dit le narrateur (1) auquel nous cédonns la plume :

(1) Mémoires secrets de Bachaumont - tome XXXII sous la date du 20 mai 1786, pages 53 à 55.

« Les officiers municipaux ont choisi le 2 de ce mois, fête de Saint-Quentin, jour de la Distribution des Prix de l'École Royale gratuite de Dessin,... durant laquelle la musique du régiment d'Artillerie en garnison à La Fère jouait des fanfares... » La célébration de cet acte courageux eut donc lieu après la distribution précitée et, bien entendu, après un discours « aussi éloquent que patétique » (sic), du Mayeur en charge. (C'était précisément Colliette, avocat en Parlement, membre de la L<sup>e</sup>\* l'Humanité). (1) Ayant ensuite reçu de ses mains la somme en argent « la femme Langlet et la fille Roche », accompagnées de « leur Pasteur », M. l'abbé Marolle (2) furent conduites par ledit curé et deux f\*\* revêtus de leurs insignes maçonniques dans la « salle à manger » de la loge où elles furent décorées chacune d'une médaille d'argent « attachée à un ruban bleu céleste », « au bruit des fanfares » puis conviées à une collation préparée. — Ici, ce fut le f\*\* orateur qui les accueillit en ces termes : « Conduites en ce lieu respectable par le plus digne des pasteurs dans lequel vous trouvez un père et un protecteur, vous paraissiez devant des hommes qui sont vos semblables (sic) et qui sont sensiblement touchés de l'action courageuse... etc... Après quoi nous relate « le registre d'Architecture » : « M. le curé, accompagné de tous les f\*\* f\*\* a reconduit les deux femmes chez elles en traversant la ville, la musique militaire jouant des airs de triomphe ; une foule immense de peuple les suivait et on entendoit de tous côtés des cris d'admiration de joie et d'attendrissement ». (3) Nous apprenons, d'autre part, qu'outre ces honneurs officiels, quatre des plus zélées maçonnes : « Mesdames Chauvel et Nordingh et Mesdemoiselles Fromaget aussi aimables que vertueuses » (sic) gratifièrent les deux héroïnes « chacune d'une croix d'or à la Jeannette » et les conduisirent à la Comédie où on les a placées dans la loge du Roi spécialement décorée ! — « Applaudies avec enthousiasme », elles durent encore affronter un discours à leur éloge du « sieur d'Orfeuille », (4) Directeur de la Comédie » et une autre adresse en vers, avant d'être quittes du fardeau de tant d'honneurs.

Certes, de pareilles cérémonies réjouissaient les « coeurs sensibles » comme ils savaient l'être en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

(1) Charles-Henri Pasquier Coulliéte (sic) marié le 24-1-1764 avec Marie-Anne-Françoise Mégret (Reg. paroissial de St-Thomas de Saint-Quentin).

(2) L'abbé Claude Eustache François Marolle né à St-Quentin le 4 avril 1753 et curé de St-Jean alors « un profane » puisqu'il ne fut reçu apprenti maçon dans la loge l'Humanité que le 24 juin 1786. A cette occasion, la Loge, d'une voix unanime, consentit à « faire passer légèrement sur les épreuves physiques (sic), ce profane ayant donné comme Pasteur tendre et zélé les preuves les plus convaincantes de son intrépidité et de son humanité à l'occasion d'une maladie contagieuse qui moissonnoit ses Paroissiens il y a peu d'années...».

(3) Procès-verbal de la séance du 2 mai 1786.

(4) Plus exactement, R.P. Dorfeuille, comédien librettiste.

La population artisanale de la manufacture (la plus souvent secourue) de la ville appréciait avec faveur les dons et secours divers en argent ou les distributions de blé ou de combustibles, au cours des hivers rigoureux, prodigués par les loges, et il faut le dire, avec un discernement remarquable des détresses cachées. — Cette générosité bien dirigée suggérait d'ailleurs aux secourus des témoignages souvent émouvants de leur reconnaissance tel celui que la loge relate au procès-verbal de sa tenue extraordinaire du 14 novembre 1781 où se célébra la naissance du Dauphin. « *Des femmes grosses indigentes... de ménages voisins du local [de la loge] s'attendant... à quelques charités... avoient illuminé leurs portes tant pour éclairer les ff\*\* qui arrivoient que pour annoncer par des cris de Vive le Roi, la Reine et le Dauphin et les francs maçons* ». — Une autre fois, sous la date du 24 juin 1784 ce fut « *le présent d'un mirthe [myrthe]... par les femmes des huit pauvres ménages du voisinage de l'atelier ; à ce mirthe étoit attaché l'inscription : « Recevez ce Mirtier » (sic) comme un témoignage de notre vive Reconnaissance. En restant toujours vert, il sera le symbole de celui que nous inspirent vos bienfaits !!* — Et la loge décida de faire établir *un pied d'estal (sic) en pierre sur lequel seroit placé le Mirthe qui a été recommandé aux soins de l'inspecteur du jardin* » (1). Après quoi une quête produisit 32 livres à partager entre ces humbles — qui, par le don de cet emblème, renouvelaient le geste des Grecs couronnant les statues des héros !! —

Les largesses maçonniques, se superposant aux legs et fondations de M. Q. de La Tour (suggérées en partie par le f\*\* Rigaud comme nous l'avons vu) trouvaient un vaste écho dans la ville. Bien qu'étroitement associés à la dispensation de ces bienfaits, MM. du Corps de Ville, si pointilleux sur leur autorité et les préséances, allaient prendre ombrage d'en partager l'honneur et surtout de n'en pas avoir l'initiative exclusive. Ceux qui, avec la plupart des officiers royaux du Bailliage, continuaient à bouder les loges ne manquaient pas d'insinuer que toute cette bienfaisance « *sentait trop le fagot* ». (2)

La mort de l'illustre concitoyen promu « célébrité locale » allait donner occasion à la rancœur municipale de se déclarer ouvertement.

Depuis le 20 juin 1784 que le « *Vénérable Honoraire* » de la L\*\* l'Humanité était rentré dans sa patrie en liesse, il est avéré que le pitoyable vieillard, bientôt « *interdit civil* » n'assista à aucune séance ni manifestation de la loge, bien qu'il logeait à proximité. Ce fut le plus grand sujet d'affliction pour ses f\*\*f\*\* et le « *Registre d'Architecture* » témoigne, durant tout l'ultime

(1) on a lu précédemment la description de ce jardin de la loge.

(2) c'est-à-dire provenait de « *ceux de la R.P.R.* ».

séjour de M. Q. de La Tour, à Saint-Quentin, d'un silence... déjà sépulcral.

Décédé dans la nuit du 16 au 17 février 1778, le célèbre pastelliste fut, comme on sait, inhumé dès le 18 dans le cimetière de l'église St-André, bien que l'église St-Rémi ait été sa paroisse. Les funérailles, fort simples, furent conduites par les derniers proches du défunt : les Duliège au complet et le « *Chevalier de La Tour* » en tête.

Celui-ci, curateur aux biens de l'interdit depuis 1785, estimait-il que l'ouverture de la succession requérait d'urgence sa présence à Paris ou bien voulut-il se dérober au prestigieux cérémonial posthume pour lequel deux partis s'affrontaient en vue de s'annexer chacun le « *grand homme* » défunt. C'est la seconde alternative qu'il y a lieu de retenir.

Forte de son bon droit à la primauté, « *l'Humanité* » entendait rendre à son « *Vénérable honoraire* » les honneurs les plus solennels, avec un apparat qui en ferait une sorte d'apotheose à sa propre gloire.

Pour en arrêter les minutieux détails, en fixer le coût, prélevé par cotisation sur chacun et en régler l'ordonnance, la loge convoqua ses membres le 21 février en séance extraordinaire (dont le P.V. nous est conservé).

Du programme adopté, nous ne retenons que les points essentiels :

1° — Un service religieux solennel serait célébré, pour lequel le « *f\*\*\* Marolle* » offrait « *son église et son ministère* », car ce jeune maçon, « *apprenti* » frais émoulu et brûlant du zèle le plus vif n'était autre que le curé desservant l'église St-Jean.

2° — Une « *oraison funèbre* » (sic) ou panégyrique, destiné au public serait prononcé du haut de la chaire de cette église St-Jean, après la messe et la quête effectuée par des *f\*\*\* f\*\*\** désignés, etc...

3° — L'« *éloge funèbre* » rituel, pour l'intérieur de la loge serait confié au *f\*\*\* Néret*, particulièrement éloquent et qualifié. Les *f\*\*\* f\*\*\** de la Loge St-Jean seraient instamment conviés et priés de venir en grand nombre, plus encore, si possible, qu'aux grandes solennités maçonniques célébrées depuis la réconciliation des deux ateliers St-Quentinois et la concorde régnante (à partir de 1780-81).

4° — Pour la cérémonie prévue en l'église St-Jean, une députation désignée irait inviter, dans les formes, tous les chefs des principaux Corps constitués de la Ville « *avec leur compagnie* » et 1500 « *billets de convocation commandés chez l'imprimeur seroient distribués dans toutes les maisons* » (sic) !

En ce qui concerne l'« *raison funèbre* » à l'usage public qu'on souhaitait émouvante en même temps que d'une haute tenue

littéraire, le f.\* Marolle proposait de la faire composer par le « profane » (sic) Duplaquet, ecclésiastique comme lui, dialectien et orateur disert, « espérant bien l'y faire consentir ».

Tout était pour le mieux, ce chapelain-bénéficier de la Collégiale et prieur dans l'Ordre de Malte étant précisément Censeur royal. La proposition rallia tous les suffrages.

Ainsi, la loge l' « Humanité » prenait hardiment l'initiative et réglait souverainement le programme des cérémonies, devançant et paralysant l'élaboration de celles que les autorités municipales et civiles envisageaient aussi.

Toutefois, un peu de délai étant nécessaire à l'abbé Duplaquet et ayant résolu d'attendre le retour de Jean-François de La Tour, les f.\* f.\* n'avaient pas fixé de date pour les cérémonies arrêtées.

Bien entendu leur annonce vite répandue en ville suscita le conflit des préséances, toujours si jalousement défendues. L'Hôtel de Ville jugea l'ingérence intolérable et la taxa de manifestation publique séditieuse (nous dirions « utilisée à des fins de propagande »).

Accepter les invitations n'était-ce pas consacrer la primauté de l'idéal maçonnique sur l'autorité temporelle souveraine et méconnaître les droits politiques consacrés du Corps municipal, seule autorité reconnue et comme telle, seule responsable de toute manifestation à caractère public ?

Alertée par le parti dévôt, l'autorité épiscopale arrivait aussi à la rescoussse en interdisant que l'église St-Jean puisse devenir l'indécent théâtre d'une pompe impie et elle morigéna d'importance le curé-maçon Marolle, sans doute fort marié d'avoir soulevé pareille tempête.

Grande fut la consternation chez les f.\* f.\* Rigaud surtout allait endosser l'opprobre puisque, dès son retour, le « chevalier » de La Tour, lui infligea une cuisante mortification, sur l'origine de laquelle le « *Registre d'Architecture* » est naturellement discret.

Par une lettre, le frère de La Tour déclinait absolument toute invitation « en témoignant à la R.\* L.\* son chagrin de ne pouvoir assister à ses travaux ayant formellement à se plaindre de notre f.\* Rigaud qu'il désigne dans sa lettre et nomme (1)... ! ! ».

Le Compte-rendu du 14 avril 1788 assure que les « griefs... n'étant point motivés, il a été décidé qu'on ne répondroit point au f.\* de La Tour... ». Et, par ailleurs, il fut aussi « décidé que le jour pour le service public du f.\* de La Tour se feroit le jeudi

(1) L'ingérence du « factotum » dans les fondations et peut-être dans les affaires familiales du pastelliste pendant l'absence de son frère et durant l'interdiction civile fut sans doute cause de cette discorde.

15 may dans l'église St-Jean et que les f\*\*f\*\* Collette, Marolle et Néret auroient la complaisance de prévenir le prophane (sic) Duplaquet (1) qui PRONONCERA L'ORAISON FUNÈBRE à L'HOTEL-DE-VILLE à l'issut de l'Office de l'église ; MM. les Administrateurs de l'École de Dessin et MM. de l'Administration municipale AYANT DÉSIRÉ ÊTRE LES PREMIERS à rendre un hommage PUBLIC aux vertus civiques du f\*\* de La Tour, il a été arrêté que la L\*\* CONDESCENDROIT à leurs désirs.

\*

Plaisante « condescendance » qu'on doit plutôt qualifier de résipiscence contrainte puisque :

1°) l'hommage purement maçonnique déroula ses fastes, sans être honoré de la présence du frère de La Tour, le 15 avril, date convenue.

2°) l'hommage public ne put être prononcé dans l'église Saint-Jean, l'Évêque de Noyon, malgré des démarches pressantes ayant maintenu son refus formel.

3°) ce ne devait être que le 2 mai et à l'issut d'un office religieux payé par les autorités civiles que l'abbé Duplaquet, s'étant rendu au balcon de l'Hôtel de Ville, face à une foule nombreuse et recueillie, déclama l'« oraison » qu'il avait eu tout le temps de parfaire et que nous connaissons sous sa forme imprimée avec le titre : « *Éloge historique de M. Q. de La Tour* ». (2)

Pour autant, le cycle des solennités ne fut pas clos car « l'Administration de l'École gratuite de Dessin » offrit un « repas funéraire » (sic) dans les jardins décorés de Bagatelle, aux portes de la ville, au « *Chevalier de La Tour* ».

Quant à la loge l'« Humanité », elle se résigna à commander au curé de St-Jean un service chanté pour le repos de l'âme de son « Vénérable honoraire » porté en terre depuis quatre mois, en fixant à la fin-juin la date de ce service, « *après le retour du f\*\* chev. de La Tour présentement à Paris* » !! (3)

---

(1) Charles Vincent Duplaquet né à Beauvais le 20-1-1730, élu le 13 mars 1789 en tant que député du Tiers-Etat aux États-Généraux. Contrairement à ce qui a été affirmé, cet abbé n'était pas f\*\* f\*\* — comme le prouve d'ailleurs la qualification de profane que lui réserve le « *Registre d'Architecture* », à maintes reprises. — On sait qu'en séance du 11 avril 1790 à l'Assemblée Constituante, il avait fait l'abandon de son prieuré « *s'en remettant à la générosité de la Nation* ». Il devait se retirer à Saint-Quentin après la session de cette première assemblée.

(2) Édité chez F.T. Hautoy en 1789.

(3) Délibération prise en loge du 14 juin 1788. Le service eut effectivement lieu avant le 11 juillet, date à laquelle il est relaté que « *les f\*\* f\*\* Tribert et Possel [iront] remercier la maçonnerie de notre f\*\* Néret de sa peine et des fatigues qu'elle avoit éprouvé lors de sa quête pour les pauvres à l'occasion du service du f\*\* Delatour* ». — Le montant de cette quête s'éleva à 228 livres.

\*\*

Dans le cours des années prérévolutionnaires qui suivirent l'échec des notables (1787) pour aboutir à l'admission, en décembre 1788, par Louis XVI, du « doublement du Tiers (1) on cherche en vain dans le « *Registre d'Architecture* » de la L<sup>\*\*</sup>, l'*« Humanité »* un écho ou la moindre allusion à la politique déroutante de cette période. On serait, au surplus, naïf de croire que les f<sup>\*\*</sup> eussent confié à un registre pourtant secret l'analyse de leurs débats au sein de l'atelier, supposé qu'ils en eurent ?

Ces libéraux prudents ne redoutèrent, en effet, rien tant que de voir suspecter leur loyalisme monarchique.

Par ailleurs, le G<sup>\*\*</sup> O<sup>\*\*</sup> par sa bureaucratique omniscience faisait régner un silence total, surtout après le Convent réuni de mars à mai 1787 à Paris par Savalette de Lange. S'il est exact que cet adepte chevronné fut l'un des « *Deus ex machina* » engagé dans d'occultes machinations en faveur de la famille d'Orléans, rien évidemment n'en put transpirer dans les loges de province, c'est-à-dire à l'échelon de base.

Toutefois, le désarroi des f<sup>\*\*</sup> apparaît manifestement à la lecture des procès-verbaux de séances de la L<sup>\*\*</sup>, l'*« Humanité »*. L'ardent prosélytisme est caduc et même la régularité des « tenues » ordinaires, voire des bureaux de permanence comporte de fréquentes lacunes.

Enfin la déception s'exprime librement dès le P. V. du 24 mai 1788 relatant l'installation des nouveaux dignitaires (le f<sup>\*\*</sup> Néret, réélu V<sup>\*\*</sup> une nouvelle fois). Le f<sup>\*\*</sup> orateur prononça « *un discours bien capable de ranimer le zèle trop refroidi de beaucoup de membres de la R<sup>\*\*</sup> Loge* ». Cet aveu mortifiant est tiré du contexte même du compte-rendu.

Au cours de la même séance, le f<sup>\*\*</sup> Marolle, candide adepte de la dernière heure, est reçu au grade de *maitre* avec des égards — qui n'étaient pas encore dûs à sa mitre de futur évêque-jureur « *de la Constitution civile du Clergé* ». L'acte spécifie, en effet, qu'en considération de « *son zèle charitable et ses autres qualités morales* » évidentes, on abrégea exceptionnellement le cérémonial de la réception ! — Mais le banquet d'obligation « *à cause de la fête de l'Ordre* » (sic) ne compta plus, à cette date, qu'une douzaine de f<sup>\*\*</sup> et cette carence incita le V<sup>\*\*</sup> Néret à exhorter de la manière la plus touchante les f<sup>\*\*</sup> f<sup>\*\*</sup> présens à assister régulièrement aux bureaux, ce qu'ils ont tous promis avec un empressement qui fait autant d'honneur aux frères que la proposition en fait au vénérable » !

Or 3 semaines plus tard, ce V<sup>\*\*</sup> en exercice : Joseph-Marie Néret, Receveur au grenier à sel, « *crypto-calviniste* » notoire,

---

(1) Sur le conseil de Necker rappelé en août 1788.

l'un des fondateurs de la L<sup>e</sup>\* l'Humanité, se voyait porté à la magistrature la plus honorifique de la ville et par un élan bien symptomatique de sa popularité. Ce fut le dernier « mayeur » de la monarchie. Ce philanthrope convaincu avait, il est vrai, un passé garant de sa droiture. Véritable « honnête homme » du siècle, aux bons jours à présent révolus, il allait, en plein bouleversement politique, n'épargner ni ses efforts ni son temps ni sa fortune pour les consacrer au bien public. Par son modérantisme, il apaisa ainsi les factions rivales et les émotions populaires avant leur exacerbation par la misère et la famine. (1) Pour lui témoigner leur gratitude, ses concitoyens lui rendirent même un hommage public le 5 juillet 1789 au théâtre de St-Quentin et dans la manière du temps par une « *scène et un Vaudeville (sic) composés à sa louange* ». — Celle de Madame Néret y fut associée et le tout se termina par le couronnement du buste du Mayeur par la Troupe des acteurs.

Mais aussitôt la prise de la Bastille, ce furent les jours de troubles et « émotions » du 23 juillet (comme en mai précédent), en contre-coup de l'émeute parisienne. A Saint-Quentin, elle donna sujet à la création d'une milice bourgeoise de 600 hommes avec officiers élus, le 6 octobre 1789 — dont trois drapeaux furent bénis le 25 octobre dans la Collégiale. Puis l'anarchie s'instaurant, le f<sup>e</sup>\* Néret, dernier Mayeur de St-Quentin, se déclara démissionnaire avec tous les échevins ulcérés des cabales des factieux (2) (5 novembre 1789). Précédemment, (le 12 octobre) désabusé de sa philosophie, le V<sup>e</sup>\* en exercice avait remis sa démission « *priant la L<sup>e</sup>\* de recevoir tous ses regrets mais que des circonstances le forçoient de s'éloigner de ses f<sup>e</sup>\* f<sup>e</sup>\** ».

Ceux-ci, malgré leurs instances, ne purent le décider à changer d'avis et l'on ne le revit plus. Ainsi privé d'un adepte des plus convaincu, dynamique, zélé et représentatif, l'atelier consterné n'allait plus être convoqué durant sept mois, au cours desquels la liquidation de la L<sup>e</sup>\* l'Humanité allait, dès lors, être sérieusement envisagée.

(A suivre).  
Paul BRAZIER.

---

(1) Il faut déplorer que sa biographie complète reste à écrire et que la place qui lui reviendrait nous soit ici mesurée.

Madame Néret (Marie-Madeleine née Le Sérurier) maçonne aussi zélée que son mari le seconda dans sa tâche ardue en s'affairant pour soulager les misères nombreuses de ces années si troublées.

(2) Spécialement au sujet de leur intervention pour « taxer les blés ». Cf. l'article de Ch. Journel, dans Mém. de la Soc. Académ. de St-Quentin, tome 51, 1935, pages 246-247.

## Compte-rendu des Séances de la Société Académique de Saint-Quentin.

### ANNÉE 1960

---

*Président : M. Ducastelle ; Vice-Président : M. Hesse ; Secrétaire Général : M. Gorisse ; Secrétaire des séances : M. Leleu ; Trésorier : M. Top ; Trésorier Adjoint : M. Chenault ; Bibliothécaire : M. Flayelle ; Conservateur du Musée et archiviste : M. Vitoux.*

*Janvier.* — M. Gérard Hesse fait une communication sur les structures de l'agriculture en Israël. Le gouvernement construit des villages modernes. Les immigrants y sont installés, ils peuvent en partir quand il leur plaît. La vie est communautaire « à chacun suivant ses besoins ». Les terres sont cultivées suivant les méthodes scientifiques. Les habitants jouissent de la sécurité et de la liberté ; ils ont un moral élevé.

*Février.* — Compte-rendu d'un voyage de M. Élie Fleury sur le front de Saint-Quentin en juillet 1917. Il vit la ville de l'observatoire militaire de Contescourt. Elle avait peu souffert la cathédrale était intacte. Devant s'étendait la plaine recouverte de verdure, de coquelicots, de boutons d'or, silencieuse, déserte, bien qu'occuper par des milliers de soldats.

*Mars.* — M. Buffenoir fait part d'une étude sur Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons 1848-1860. Prélat entreprenant, ami du faste et du bruit, il créa de nombreuses institutions et sauva de la ruine les vieilles abbayes de St-Léger de Soissons, de Prémontré, de St-Vincent de Laon. Il tenta l'impossible et ses œuvres s'effondrèrent après sa mort.

*Avril.* — La guerre de 1648-1659 dans le Vermandois par M. Bacquet. Les Espagnols continuèrent la lutte après le traité de Wesphalie. Ils mirent à sac Ribemont, Guise, ravagèrent la contrée ayant à leur tête le grand Condé, traître à son pays. La misère, la famine étaient totales. Saint-Vincent de Paul suscita à Paris un mouvement de charité qui permit à la population de survivre.

*Mai.* — Quatrième Congrès des Sociétés Savantes de l'Aisne.

*Septembre.* — La vie à Saint-Quentin au XVIII<sup>e</sup> siècle par M. Gorisse. La Ville était le chef-lieu du baillage du Vermandois. Elle avait 8000 habitants. Enserrée dans ses remparts, elle se développait peu. Le commerce principal était celui de la batiste et du linon, dont le lin était récolté et tissé dans les campagnes. Tous les salaires, tous les prix étaient taxés par l'Intendant. Les fêtes étaient nombreuses. Elles consistaient surtout en libations dans les cabarets et guinguettes.

*Octobre.* — Les réparations de la Basilique au XVIII<sup>e</sup> siècle par M. Bacquet. L'incendie de 1669 avait détruit la flèche et fait tomber partie des voûtes. La remise en état dura un siècle. Les chanoines qui estimèrent peu le gothique firent disparaître ou remplacer bien des vitraux et aménagements du Moyen-âge.

*Novembre.* — M. Ducastelle fait un exposé du château de Dioclétien à Salone (Yougoslavie). C'est un monument grandiose sur la côte de l'Adriatique. Il occupe une surface de trois hectares. Les ruines permettent de reconstituer par la pensée ce que fut ce palais avec ses portes décoratives, ses cours bordées de colonnes élancées dont les chapiteaux foisonnent de sculptures pleines de vie.

*Décembre.* — Le Musée de La Fère par M. Depouilly. Il contient les tableaux de la collection du général d'Aboville. Les peintures viennent des Pays-Bas. Plusieurs sont des chefs-d'œuvre. Ce sont notamment celles des Vierges folles et des Vierges sages du XVI<sup>e</sup> siècle, le triptyque sur bois : sortie de Lazare du Tombeau. Les natures mortes de l'école flamande avec leur harmonie de couleur, les buissons et étangs de Hollande frissonnant sous le vent.